

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL**

6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL

Réunion du 23 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Viplaix, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 15 février 2023

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., DESAGES H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C. PALLIOT JM.

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), MORANNE L., LAMOTTE JM., DUCHIER C. (pouvoir à S. ROLIN), PETIT E. (pouvoir à C. JACQUOT),

Motion s'opposant au projet de suppression de 29 postes à la rentrée 2023-2024 dans le département de l'Allier

Considérant le projet de suppression de 29 postes à la rentrée 2023-2024 dans le département de l'Allier ;

L'Allier ne représente que 30 % de la baisse du nombre d'élèves dans l'Académie mais subirait 50 % des postes supprimés.

L'Allier ne représente que 0,9 % de la baisse prévisionnelle des effectifs nationaux mais subirait la suppression de 4,3 % des 667 postes supprimés au niveau national.

Par la présente motion, la Communauté de Communes du Pays d'Huriel :

- ✓ s'oppose à la suppression massive de postes d'enseignement dans l'Allier,
- ✓ demande la mise en place immédiate d'un moratoire de 3 ans sur les suppressions de postes d'enseignements dans l'Allier,
- ✓ Afin de travailler sur une vision à long terme de l'éducation dans l'Allier, tenant compte de l'intérêt de l'enfant et favorisant l'attractivité de notre territoire, demande la mise en œuvre, à l'initiative et sous la responsabilité de la Préfecture de l'Allier, d'une conférence territoriale de l'offre éducative en Bourbonnais avec l'ensemble des acteurs cités ci-dessous :
 - Direction académique des services de l'Éducation nationale,
 - Caisse d'Allocation Familiale (Accueil enfance, loisirs...),
 - Conseil Départemental de l'Allier,

- Association Départementale des Maires et Présidents d'intercommunalité de l'Allier,
- Association des Maires Ruraux de l'Allier,
- Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de sa compétence transport,
- Fédération des parents d'élèves,
- les associations familiales,
- les Délégués Départementaux de l'Education Nationale,
- les Syndicats professionnels

L'envoi de cette motion est prévu aux acteurs suivants :

- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
- Au Préfet de l'Allier
- Messieurs les parlementaires de l'Allier
- Monsieur le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand
- Madame la Directrice Académique des Services de L'Education Nationale de l'Allier
- Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Mesdames, Messieurs les membres de la conférence territoriale de l'offre éducative en Bourbonnais.

Pour copie conforme,
Huriel, le 27 février 2023
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

